

D. O. M. S.

Et memoriæ æternæ

Claudii Bellevrii Pomponii Franciæ Cancellarii  
 Filii, Galliarum Primatis, qui dum vixit  
 Religiosissimus Dei cultor, litterarum et æqui  
 Amantissimus. Omnibus ordinibus gratus, finita  
 Mortalitate non vita, rediit ad suos 6 kal.  
 Maii. Cct. an. 34, reparatæ salutis 1612.  
 Nicolaus Bellevreus frater in supremo senatu  
 Regius in spem Resurrectionis mærens posuit (1).

NICOLAS DE BELLÈVRE. — Nicolas de Bellièvre, chevalier, seigneur de Grignon, naquit le 21 août 1583. Reçu conseiller au parlement de Paris, le 21 août 1602, avec dispense d'âge, Nicolas fut nommé procureur-général, le 11 janvier 1612, et président à mortier au même parlement, le 13 mars 1614. Un seul trait peut nous faire juger de la dignité et de l'indépendance de son caractère : Il remplissait ces dernières fonctions lorsque Louis XIII, à l'instigation de Richelieu, vint prendre place au nombre des juges chargés de connaître du procès du duc de la Valette. Bellièvre ne se laissa point intimider par les regards menaçants du terrible ministre : « Sire, dit-il, « c'est une chose étrange de voir un prince opiner dans » le procès d'un de ses sujets. Les rois se sont réservé le « droit de faire grâce et ont renvoyé les condamnations

(1) « Au Dieu très-bon, très-grand, très-saint, et à la mémoire éternelle de Claude de Bellièvre, fils de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, primat des Gaules, de son vivant, fervent serviteur de Dieu, ami de la justice et des lettres. Aimé de tous, à la fin de sa vie mortelle, il est retourné auprès des siens, le 6 des calendes de mai, la trentième quatrième année de son âge, l'an du salut 1612. Nicolas de Bellièvre son frère, président du parlement, plein d'affliction, lui a fait élever ce tombeau, dans l'espoir de sa résurrection. »